

renseignements pratiques

Coût de la formation :
8 520 euros pour les salariés

Ce coût pourra être pris en charge, totalement ou partiellement :

- par les employeurs par le biais de leur **OPCO** *(Organismes Paritaires Collecteurs)
- par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen; via une prescription de la Mission Locale si vous avez moins de 25 ans, ou du Pôle Emploi si vous avez plus de 26 ans.

*D'autres financements sont possible notamment D'un plan de développement des compétences
□ D'une pro-A (reconversion ou promotion par alternance) □ Du Compte Personnel de Formation □ D'un CPF de Transition Professionnelle □ D'un contrat de professionnalisation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tarifs : Les prix pour un participant ou un groupe sont indiqués sur chaque fiche de présentation de stage. Tous ces prix correspondent exclusivement aux frais d'enseignement.

Inscriptions : Les CEMEA PACA envoient un accusé de réception dans les 5 jours suivant l'arrivée d'une fiche d'inscription.

Ils font parvenir une convention au stagiaire ou à l'établissement ; celle-ci dûment signée par les 2 parties, employeur (ou stagiaire) et CEMEA PACA, constitue définitivement l'inscription du stagiaire.

Les CEMEA adressent 10 jours avant la formation, une convocation avec les renseignements relatifs à son organisation et sur demande une liste d'hôtels situés à proximité du lieu de formation.

Annulation ou report de la formation : Exceptionnellement, les CEMEA PACA se réservent le droit d'annuler et de reporter une formation. Cette annulation ou ce report sera clairement notifié par courrier à l'établissement au moins 21 jours avant le début de la formation. Les raisons de cette annulation ou de ce report seront précisées à l'établissement.

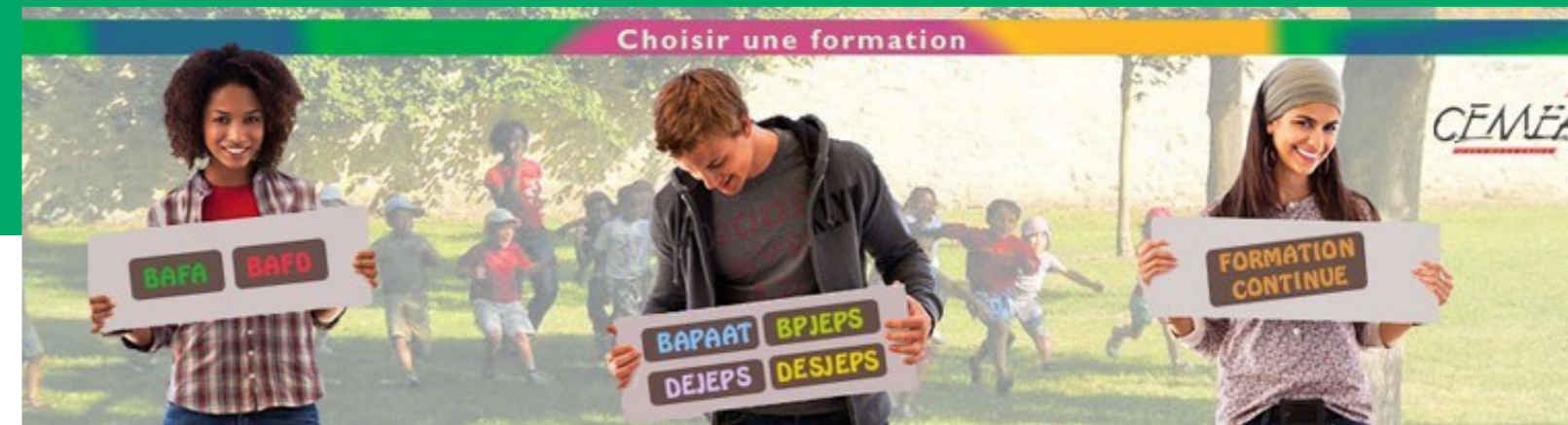
L'établissement peut annuler sans frais une inscription à une formation ou demander, pour un groupe, un report si cette annulation ou cette demande de report intervient au plus tard 10 jours avant la date de démarrage de la formation. Au-delà de cette date, les frais de stage seront entièrement dus par l'établissement et une facturation simple sera effectuée.

Durée : Les CEMEA PACA garantissent une durée de formation fixée contractuellement dans une amplitude quotidienne se situant entre 6 et 7h.

Certificat et facture : Les CEMEA PACA remettront aux stagiaires un certificat de stage. Ils enverront à l'établissement une attestation d'assiduité et la facture correspondant aux sommes dues dans les 30 jours suivant la fin de la formation. Les paiements sont à effectuer 30 jours au plus tard après la facturation.

Acceptation des conditions générales de vente : La participation à la formation implique l'acceptation des conditions générales de vente par l'établissement et le respect par le stagiaire du règlement intérieur (disponible sur demande).

Résolution des litiges : En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Marseille sont les seuls compétents.



BP JEPS

**Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité : Animation**

Mention : Loisirs Tous Publics

à Nice, du 18 mai 2020 au 1 avril 2021

L'animation

**Contribuer à la
transformation
sociale par
l'éducation
populaire**



CEMEA
Provence Alpes Côte d'Azur
47, rue Neuve Ste Catherine
13007 MARSEILLE (siège social)
T : 04 91 54 25 36
F : 04 91 55 06 98
marseille@cemea-paca.org
www.cemea-paca.org

L'animation
Contribuer à la
transformation
sociale par
l'éducation
populaire

BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport



spécialité : Animation mention : Loisirs Tous Publics
à Nice, du 18 mai 2020 au 1er avril 2021

L'animateur titulaire du BP JEPS

Ce diplôme de niveau IV permet aux animateurs d'intervenir, quel que soit le public, auprès de l'ensemble des associations de jeunesse et d'éducation populaire ainsi qu'auprès des collectivités locales ou des entreprises relevant du secteur marchand.

La fiche descriptive d'activités de l'arrêté du 27 avril 2016 portant création de la spécialité « Loisirs Tous Publics » précise les activités communes aux différents profils d'emploi de l'animateur titulaire du BP JEPS « Loisirs Tous Publics » :

« L'animateur(trice) exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires.

Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il/elle peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM). »

La formation est structurée en 4 unités capitalisables (UC)

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Concevoir un projet d'animation

Conduire un projet d'animation

Evaluer un projet d'animation

UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS » ET DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR (ACM)

Organiser et évaluer les activités

Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

UC 4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS »

Situer son activité d'animation dans un territoire

Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure

Conduire des activités d'animation

Organisation de la formation

Dans le cadre de la formation au BPJEPS, privilégiant les interactions qui existent entre les situations de terrain et les contenus de formation en centre, les CEMEA mettent en œuvre une pédagogie organisée autour de l'alternance entre

le terrain professionnel (700 h)

et le centre de formation (710 h)

Un suivi pédagogique du stagiaire est mis en œuvre par l'équipe de formateurs sur les terrains professionnels.

Public visé

■ Salariés pouvant bénéficier d'une prise en charge par un OPCO *

■ Demandeurs d'emploi dans le cadre du financement de la Région

La formation est organisée de manière à permettre aux salariés de poursuivre leur activité durant la formation et aux demandeurs d'emploi de se former, en alternant centre de formation et structure professionnelle.

Conditions d'accès à la sélection

Ont accès à la sélection, les candidats qui satisfont aux conditions suivantes :

■ Etre âgé(e) de 18 ans au 18 mai 2020

■ Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD)

- Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)

- Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe dans le champs de l'animation.

- Attestation d'une expérience de plus de 200h dans l'animation socio-culturelle

- PSC1

Le dossier complet d'inscription comporte

- ◆ la fiche d'inscription correctement renseignée
- ◆ 2 photos d'identité récentes dont une à coller sur cette fiche d'inscription
- ◆ 1 grande enveloppe timbrée
- ◆ 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité
- ◆ 1 curriculum-vitae
- ◆ 1 copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
- ◆ 1 copie de l'attestation de recensement
- ◆ 1 Vérification de moralité de l'encadrant (document à signer sur place, attestant que le casier judiciaire n° B2 est vierge – obligation pour l'UC3)
- ◆ 1 photocopie du diplôme justifiant votre candidature (BAFA, CQP, BAC) ou prouver 200h d'expérience.
- ◆ PSC 1
- ◆ Attestation de prise en charge financière ou fiche de liaison Mission Locale/Pôle Emploi
- ◆ Bulletin du casier judiciaire n° 3
- ◆ Vaccins obligatoires à jour

Pour tout autre renseignement et pour recevoir la fiche d'inscription et le référentiel de formation, contacter les CEMEA PACA 21 rue d'Angleterre 06000 Nice
Tel : 04 93 16 18 20

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est le 27 avril 2020

Réunions d'information collectives

Les réunions auront lieu le 25 mars, le 2 et 9 avril 2020 à 14h aux CEMEA (21, rue d'Angleterre - 06000 Nice)

Pour s'inscrire sur une des réunions, contacter les CEMEA PACA (contacts ci-dessus).

Epreuves de sélection : le 28 et 29 avril 2020

Elles sont constituées d'une épreuve écrite et d'un entretien qui prendra appui sur le projet de formation du candidat.